



Versement du complément de salaire pendant un arrêt maladie

Par **samcharm**, le **20/10/2008** à **14:09**

actuellement en congé maladie depuis bientôt 2 mois, j'ai par ma convention collective un maintien de salaire totale pendant 6 mois qui est prévu après un an d'ancienneté dans l'entreprise ; ce qui est mon cas. Depuis fin septembre je n'ai toujours pas touché mon complément de salaire par mon employeur. Il s'est défendu en me disant qu'il attendait d'être payé par son assurance prévoyance pour me payer en retour. Est-ce légal? Est-ce que je suis obligé d'attendre qu'il soit payé pour être payé à mon tour? Suis je obligé en plus de mon arrêt maladie de subir ce préjudice et ce manque financier pendant je ne sais combien de mois?
Merci de votre aide.